



**LISTE DES DELIBERATIONS**

Membres en fonction : 15

Membres présents : 13

Membres absents excusés avec procuration : 1

Membres absents excusés sans procuration : 1

Le jeudi 25 mai deux mille vingt-trois à 20 heures, le Conseil Municipal sur la convocation de Monsieur le Maire en date du 16 mai 2023, s'est réuni dans la salle du conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur PONTHER Jean-Yves, Maire.

Présents : Mmes BERNARD-MARTINEZ, CONSTANT Michèle, DUCHAMP Cécile, GRASSET Geneviève, HUOT Michèle, SUCHON Emilie, TAULEIGNE-DESPLANCQUES Lise et Mrs BESSON Jonathan, DURAND Gérald, GOSSE Pascal, GROS Cyril, PONTHER Jean-Yves, VERNET David

Excusé et procuration : M. VOLLE Jean-Luc à M. GOSSE Pascal

Absente non excusée : Mme BRUNEL Isabelle

Secrétaire de Séance : M. GROS Cyril

<i>Numéro</i>	<i>Objet de la délibération</i>	<i>Résultat du vote</i>
16/2023	<b>Création d'un poste d'ATSEM 2<sup>ème</sup> classe à 23h et suppression d'un poste d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe à 23h</b>	Approuvée
17/2023	<b>Création d'un poste de conseiller délégué en charge des assurances et des logements sociaux</b>	Approuvée
18/2023	<b>Création et composition de la commission communale du Musée</b>	Approuvée
19/2023	<b>Autorisation de signer la convention concernant les interventions musicale en milieu scolaire (IMS)</b>	Approuvée
20/2023	<b>Autorisation de signer les conventions de soutien financier des centres sociaux culturels Le Palabre et l'ASA d'Aubenas</b>	Approuvée
21/2023	<b>Autorisation de signer le devis de la société SNEF concernant le remplacement de deux anciennes caméras et le recadrage des nouvelles</b>	Approuvée
22/2023	<b>Autorisation de signer le devis de la société REY Matériel pour l'acquisition d'une mini-pelle/épareuse aux services techniques de la commune</b>	Approuvée
23/2023	<b>Autorisation de signer la proposition et le contrat du SDEA concernant l'étude pour les travaux de la traverse sud ex-RN102</b>	Approuvée
24/2023	<b>Autorisation pour engager les discussions pour l'éventuel rachat de la maison paroissiale et ses terrains attenants</b>	Approuvée